

Le travail et l'ouvrage

Charge et partage des tâches domestiques chez les couples québécois

Work and Housework

Workload and the Sharing of Domestic Chores among Quebec Couples

Céline LE BOURDAIS, Pierre J. HAMEL et Paul BERNARD

Volume 19, numéro 1, avril 1987

Sociologie des phénomènes démographiques

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/001088ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/001088ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (imprimé)

1492-1375 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

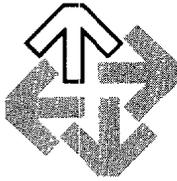
LE BOURDAIS, C., HAMEL, P. J. & BERNARD, P. (1987). Le travail et l'ouvrage : charge et partage des tâches domestiques chez les couples québécois. *Sociologie et sociétés*, 19(1), 37-56. <https://doi.org/10.7202/001088ar>

Résumé de l'article

S'intéressant à l'analyse de la position des femmes dans l'ensemble des rapports sociaux, la sociologie féministe a imposé la reconnaissance des tâches domestiques en tant que "travail" réel, alors que le marxisme les considérait comme un reliquat du passé et le fonctionnalisme comme une vocation naturelle des femmes. En intégrant cet apport de la sociologie féministe, le présent article étudie comment les couples québécois se répartissent ce travail, compte tenu de variables comme la charge familiale et le statut d'emploi de chacun des conjoints. Les données proviennent d'un sondage qui a rejoint en 1986 environ 1 300 couples. Les indices y sont nombreux du fait que le travail domestique demeure essentiellement une affaire de femmes, à laquelle l'homme ne fait qu'épisodiquement une contribution significative. On peut penser que cette division du travail risque peu de changer tant que les femmes tendront à être reléguées, sur le marché de l'emploi, dans des positions professionnelles inférieures à celles des hommes.

Le travail et l'ouvrage

Charge et partage des tâches domestiques chez les couples québécois*



CÉLINE LE BOURDAIS, PIERRE J. HAMEL et PAUL BERNARD

INTRODUCTION

L'entrée massive des femmes sur le marché du travail, observée à partir du début des années 60, et surtout leur attachement croissant au monde de l'emploi laissaient croire à une redivision parallèle des tâches domestiques à l'intérieur de la famille. S'inscrivant dans la foulée des luttes féministes, l'acquisition d'une autonomie financière par les femmes semblait en effet être l'élément fondamental pour une redistribution équitable du travail, tant rémunéré que domestique, entre les hommes et les femmes.

Les études les plus récentes sur le sujet arrivent cependant à des conclusions mitigées, voire dans certains cas opposées aux tendances escomptées. D'une part, en dépit de leur présence et de leur enraccinement accru sur le marché du travail, les femmes continuent majoritairement à être cantonnées dans des emplois précaires et mal payés. Ainsi, même si environ la moitié des Canadiennes disposent de revenus d'emplois, 73 % d'entre elles touchaient, en 1979, des salaires moindres que ce qu'il en coûtait pour subvenir aux besoins de quatre personnes, et 33 % d'entre elles bénéficiaient de salaires inférieurs au seuil de pauvreté établi par Statistique Canada pour un ménage à une personne¹. On ne peut guère parler «d'autonomie financière» dans un tel contexte. D'autre part, malgré l'inflation du discours, les enquêtes «budget-temps» les plus récentes révèlent que la majorité des femmes d'aujourd'hui continuent seules à assumer en grande partie les tâches domestiques², auxquelles elles consacrent encore, lorsqu'elles n'exercent pas d'activités rémunérées, à peu près autant de temps que leurs grands-mères³.

* Cette recherche, rendue possible grâce à des subventions du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR) et du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC), s'inscrit dans le cadre d'un projet plus large portant sur «la mobilité sociale comme processus d'allocation des rôles macro-sociaux». Nous désirons remercier Jean Renaud, chercheur coresponsable du projet, et Chantal Beaudoin pour l'aide apportée à la réalisation de cet article.

1. Anne Gauthier, «État-mari, État-papa, Les politiques sociales et le travail domestique», dans Louise Vandellac et al. (édit.), *Du travail et de l'amour*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1985, p. 257-311.

2. Marie-Thérèse Chicha-Pontbriand, *Extensions de l'approche comptable du surplus économique: aspects conceptuels, quantitatifs et pragmatiques*, thèse de doctorat, Montréal, Université McGill, 1983 (voir, en particulier, le chap. 2 sur «Le travail ménager», p. 84-270).

3. Joan Huber et Glenna Spitze, *Sex Stratification: Children, Housework and Jobs*, New York, Academic Press, 1983; Joann Vanek, «Housewives and Workers», dans A. H. Stromberg et S. Harkess (édit.), *Women Working*, Palo Alto, Ca., Mayfield Publishing, 1978, p. 392-414.

Pourtant, on n'a jamais tant parlé de partage du travail domestique entre conjoints. Par exemple, le pourcentage d'hommes considérant que «les maris devraient partager avec leur femme les tâches ménagères» a augmenté de façon importante au Canada au cours des dix dernières années: selon un sondage Gallup, cette proportion serait passée de 62 % en 1976 à 82 % en 1986⁴. Parallèlement, le nombre de femmes souhaitant un partage des tâches domestiques a connu une progression encore plus rapide, croissant de 27 points en dix ans pour atteindre 80 % en 1986.

Si la très grande majorité des hommes et des femmes «parlent» de partage des tâches ménagères, la situation est relativement différente lorsque vient le temps de mettre la main à la pâte. En 1986, à peine la moitié des hommes mariés y contribuent de façon régulière au Canada: 52 % des hommes mariés interrogés disent participer régulièrement aux tâches ménagères, alors que seulement 42 % des femmes mariées considèrent que leurs époux le font.

Bien qu'intéressants, ces chiffres sur la participation des hommes au travail domestique apportent peu d'éléments d'information quant à la quantité de travail effectivement fournie par chacun des conjoints. Ils ne permettent pas non plus d'examiner l'impact de facteurs sociaux ou démographiques, tels la présence d'enfants dans le ménage ou le niveau d'éducation ou de revenu des conjoints, sur la charge et le partage des tâches domestiques. Les recherches antérieures portant sur le sujet ont toutefois montré que ces facteurs exercent un effet relativement marqué sur la quantité de travail domestique effectuée par les hommes et les femmes⁵ et soulignent donc la nécessité d'en tenir compte de façon simultanée au niveau de l'analyse. C'est ce que nous ferons dans cet article. Plus précisément, nous tenterons d'évaluer l'étendue du partage du travail domestique entre conjoints à partir d'une enquête menée auprès d'un échantillon de ménages québécois en 1986. Nous chercherons par la suite à tester l'impact des divers déterminants du partage des activités domestiques qui sont apparus importants dans les études antérieures.

I. CE QU'ON SAIT DU TRAVAIL DOMESTIQUE

Jusqu'à la fin des années 60, le «travail domestique» est demeuré quasi totalement absent de la littérature⁶ sociologique. D'une part, nombre d'auteurs prédisaient, à l'instar de Marx⁷, que le travail domestique effectué au sein de la famille allait disparaître progressivement avec le développement du capitalisme, en raison d'un déplacement continu de ces activités vers la sphère marchande⁸. Il ne valait donc guère la peine de s'y attarder, encore moins de parler de partage, d'autant plus que la théorie marxiste posait comme premiers les rapports de classe définis au niveau de la production marchande, et vidait ainsi de leur sens les luttes basées sur des clivages autres (comme le sexe, la race) que les clivages de classe⁹.

À l'opposé, pour la tradition fonctionnaliste, la division sexuelle du travail est non seulement reconnue mais fixée dans un déterminisme socio-biologique, qui coupe court à toute idée d'analyse du partage des tâches domestiques. Ainsi, pour Parsons, la famille — cette institution précieuse de socialisation et d'intégration des individus pour la société — ne peut exister que grâce à la complémentarité des rôles entre hommes et femmes qui s'exprime à travers les «modèles d'homme-pourvoyeur au rôle dit instrumental et de femme-ménagère au rôle dit expressif»¹⁰. Les hommes et les femmes occupent donc deux univers de «travail» distincts qui fonctionnent selon des normes

4. Pour les données de 1976 et 1981, voir Louise Vandelac, «Le New Deal des rapports hommes-femmes: big deal!», dans Louise Vandelac *et al.* (édit.), *op. cit.*, p. 314; pour 1986, *The Gazette*, Montréal, lundi 10 mars 1986, p. A-6.

5. Voir, par exemple, les études suivantes: Élizabéth Maret et Barbara Finlay, «The Distribution of Household Labor Among Women in Dual Earner Families», *Journal of Marriage and the Family*, vol. 46, n° 2, mai 1984, p. 357-364; Linda Haas, «Domestic Role Sharing in Sweden», *Journal of Marriage and the Family*, vol. 43, n° 2, novembre 1981, p. 957-967; Hélène Rousse et Caroline Roy, «Activités ménagères et cycle de vie», *Économie et Statistique*, n° 131, mars 1981, p. 59-67.

6. Ou à tout le moins absent des courants théoriques dominants. Le champ des «sciences ménagères», orienté vers la promotion du travail domestique en tant qu'idéal féminin, a de son côté donné lieu à une littérature abondante dans la première moitié du vingtième siècle. Voir à ce sujet Louise Vandelac, *op. cit.* et Joann Vanek, *op. cit.*

7. Ou plutôt à l'instar d'Engels dans *l'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État*, Paris, Éditions sociales, 1975 (1884).

8. Pour une discussion, voir Catherine Sofer, *la Division du travail entre hommes et femmes*, Paris, Economica, 1985.

9. Danièle Kergoat, «Plaidoyer pour une sociologie des rapports sociaux», dans M.-A. Barrère-Maurisson *et al.* (édit.), *le Sexe du travail*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1984, p. 207-220.

10. Louise Vandelac, *op. cit.*, p. 327.

et règles différentes, et dont, jusqu'à tout récemment, seul le premier avait les lettres de noblesse nécessaires pour justifier une analyse en profondeur.

L'entrée accélérée des femmes sur le marché du travail au cours des années 70 a rendu problématique ce fractionnement des rôles entre les sexes posé au départ. En même temps, les analyses féministes s'attachaient à montrer que la famille n'est pas seulement un lieu où s'expriment la tendresse et l'affection, mais constitue aussi un espace de luttes quant à l'appropriation des biens produits et accumulés, lesquelles se reflètent, par exemple, dans les jugements de divorce¹¹. Ces différents mouvements ont contribué à rendre le travail domestique un peu plus «visible», comme en témoignent les nombreuses études qui par la suite ont tenté de le définir ou de le quantifier.

Les économistes se sont depuis longtemps intéressés à comptabiliser le travail domestique à partir d'enquêtes budget-temps. Tentant de mesurer le «travail» effectué dans la sphère domestique par un rapport détaillé des diverses activités conduites d'heure en heure, ou de 15 minutes en 15 minutes, ces enquêtes avaient pour but d'aider à la planification de la main-d'œuvre ou des besoins en services (garderies, par exemple)¹². Elles peuvent aussi s'avérer utiles pour les questions de répartition des biens lors d'un divorce, en rendant tangible la contribution des femmes au ménage.

Les estimations monétaires du travail domestique à partir des enquêtes budget-temps se sont multipliées au cours des vingt dernières années. Selon Pontbriand, cette tendance tiendrait au fait que le travail domestique est une activité qui est de plus en plus étroitement reliée au reste de l'économie¹³. Ainsi, contrairement à ce que la théorie marxiste prédisait, le travail domestique actuel n'est pas «seulement le résidu des activités de subsistance d'autrefois» qui ont échappé à la sphère marchande; il englobe nombre d'activités qui «sont précisément nées avec l'industrialisation et les modifications que celle-ci a induites dans la société», et donne toujours lieu à une production importante¹⁴.

Les estimations canadiennes les plus récentes sur le sujet montrent que les activités ménagères réalisées hors de la sphère marchande représenteraient autour de 40 % du produit national brut (PNB), si elles étaient comptabilisées en termes de salaires perdus par les femmes (coût d'opportunité) ou de coût de remplacement (prix des services sur le marché), soulignant ainsi l'apport important des femmes à la société¹⁵. En effet, les différentes études sur le sujet soulignent toutes que le travail domestique demeure essentiellement l'apanage des femmes. Selon les estimations de Chicha-Pontbriand, si les femmes hors-emploi sont responsables d'une production (évaluée en dollars) près de 5 fois plus élevée que celle de leur conjoint, les femmes actives enregistrent toujours quant à elles une production environ trois fois supérieure à celle de leur époux au Canada en 1981¹⁶.

Les enquêtes de type budget-temps ont contribué de façon importante à rendre plus visible le travail domestique des femmes et à souligner le peu de chemin parcouru quant au partage des tâches entre conjoints. Elles présentent cependant, comme plusieurs autres enquêtes d'ailleurs, de nombreuses limites. En premier lieu, la notion de travail domestique au centre de ces travaux demeure discutable. Elle est généralement approchée au moyen d'une liste de tâches limitées et fragmentées qui rendent peu compte de l'univers domestique et qui s'apparentent beaucoup plus au monde du travail salarié. Le besoin de trouver des activités équivalentes dans la sphère marchande a pour effet de nier toute la spécificité du travail domestique, de le vider de sa dimension affective, de son sens propre¹⁷. De plus, le fait de comparer terme à terme différentes activités (telles la préparation des repas à la maison et le travail d'une cuisinière dans un restaurant de type «fast food») occulte l'ensemble des tâches nécessaires à la réalisation de la première (par exemple, planification des menus, épicerie) et de celles qui, bien souvent, l'accompagnent (préparer le souper tout en faisant une «brassée» et en s'occupant des enfants).

11. Heidi I. Hartmann, «The Family as the Locus of Gender, Class and Political Struggle: the Example of Housework», *Signs*, vol. 6 n° 3, printemps 1981, p. 366-394.

12. Louise Vandelac, *op. cit.*

13. Marie-Thérèse Pontbriand, *Comptabilité nationale et travail domestique: une nouvelle approche*, Communication présentée à un Déjeuner-causerie de l'Association des économistes québécois, Québec, 16 janvier 1986, mimeo, 14 p.

14. Ann Chadeau et Annie Fouquet, «Peut-on mesurer le travail domestique?», *Économie et Statistique*, n° 136, septembre 1981, p. 34. Pour une discussion des changements survenus au chapitre des tâches domestiques, voir Pat Armstrong et Hugh Armstrong, *The Double Ghetto*, version révisée, Toronto, McClelland and Stewart, 1984 (en particulier, le chap. 3).

15. Marie-Thérèse Chicha-Pontbriand, *op. cit.* Une étude française concluait pour sa part que le travail domestique représenterait une proportion du produit intérieur brut (PIB) oscillant entre le tiers et les trois quarts, selon la méthode d'estimation retenue. Voir, à cet effet, Ann Chadeau et Annie Fouquet, *op. cit.*, p. 42.

16. Marie-Thérèse Chicha-Pontbriand, *op. cit.*, p. 145-146.

17. Louise Vandelac, *op. cit.*

D'autre part, la méthode comptable utilisée dans ces études a pour effet, règle générale, de surestimer la contribution des hommes aux activités domestiques. Basée sur les coûts marchands des activités ou du temps de travail des hommes, cette approche intègre les disparités salariales entre sexes, c'est-à-dire reconnaît un plus haut prix au travail domestique masculin. Ce biais dans le sens d'une surestimation de la participation des hommes aux activités ménagères ne se limite pas aux seules études des économistes axées vers l'estimation monétaire du travail domestique. Plusieurs recherches sociologiques qui ont étudié la structure familiale souffrent de problèmes similaires puisqu'elles traitent sur un même pied des activités fort disparates, certaines étant essentielles et requérant un lourd investissement en temps et en énergie (repas), d'autres étant moins exigeantes et peut-être moins vitales pour le bien-être de la famille (lavage de la voiture)¹⁸.

En deuxième lieu, la notion de partage entre conjoints demeure aussi, quant à elle, fort discutable. Comme le rapporte Vandelac, dans certaines études le partage des tâches se résume «au fait que le mari ait participé à au moins l'une des cinq tâches suivantes (lit, ménage, cuisine, vaisselle, couvert), au moins l'un des trois jours de l'enquête»¹⁹. Ailleurs, certains auteurs calculent des indices additifs de partage selon que l'homme participe, plus ou moins que sa conjointe, à une ou plusieurs tâches domestiques, mais sans toutefois tenir compte du temps requis par chacune de ces activités²⁰. Ainsi, par exemple, le fait de toujours sortir les ordures ménagères une fois la semaine serait comparable, en termes d'indice, à la charge qui consiste à préparer quotidiennement trois repas. Cette façon de procéder tend donc à gonfler artificiellement la part de travail domestique effectué par les hommes et à faire miroiter l'image d'une vie domestique partagée. Comme les critères de participation au travail domestique demeurent fort vagues et discutables, il vaut sans doute mieux «opter pour les comparaisons de temps de travail respectif des conjoints»²¹.

Malgré leurs faiblesses, ces études empiriques ont quand même fait ressortir quelques résultats intéressants quant aux facteurs influençant le temps consacré au travail domestique par les hommes et les femmes. Comme on pouvait s'y attendre, la participation des femmes au marché du travail tend à réduire le temps qu'elles consacrent aux activités ménagères²². L'effet de ce facteur sur le temps de travail masculin semble cependant beaucoup moins net; certaines études concluent à une augmentation notable du temps de travail masculin, d'autres à une absence de variation en fonction du statut d'activité de la femme²³. Ces résultats, contradictoires au premier abord, soulignent la nécessité de tenir compte d'autres caractéristiques des individus ou ménages, qui sont susceptibles d'avoir un impact sur le travail domestique.

Ainsi, certaines études ont montré que le mariage, par opposition à l'union libre, tend à augmenter le travail domestique réalisé par les femmes et, inversement, à diminuer celui effectué par les hommes²⁴. D'autre part, l'arrivée d'enfants dans la famille — laquelle est souvent associée à une réduction du travail rémunéré de la mère — contribue à accroître de façon drastique le temps de travail domestique féminin et à creuser l'écart séparant hommes et femmes. Comme le rapporte Villeneuve-Gokalp,

Lorsque la femme travaille, son conjoint prend en charge une partie des tâches domestiques [...] mais sa contribution tend plutôt à diminuer à mesure que naissent les enfants. Reste aux femmes à comprimer le temps passé aux tâches ménagères et à faire plus souvent appel à l'aide familiale [...]²⁵.

Si toutes les études consultées corroborent l'impact des variables démographiques sur le travail domestique des femmes, l'effet des caractéristiques socio-économiques apparaît moins net. Certaines études concluent que la quantité de travail domestique fournie par les hommes et les

18. Voir, par exemple, Michel Glaude et François de Singly, «L'organisation domestique: pouvoir et négociation», *Économie et Statistique*, n° 187, avril 1986, p. 3-30, qui comparent 19 activités différentes dans leur essai de typologie des familles en fonction du partage entre conjoints.

19. Louise Vandelac, *op. cit.*, p. 353.

20. Voir Linda Haas, *op. cit.*; Élisabeth Maret et Barbara Finlay, *op. cit.*

21. Louise Vandelac, *op. cit.*, p. 355. C'est la procédure que nous utiliserons. Nous sommes bien sûr conscients que cette façon de procéder, si elle règle certains problèmes, compare toujours des quantités relativement non comparables, où la disponibilité constante, le cumul des tâches ne peuvent être pris en compte. Nous reviendrons sur le sujet plus loin.

22. Élisabeth Maret et Barbara Finlay, *op. cit.*; Hélène Rousse et Caroline Roy, *op. cit.*

23. Pour une revue, voir Heidi I. Hartmann, *op. cit.*; Louise Vandelac, *op. cit.*

24. *Ibid.*

25. Catherine Villeneuve-Gokalp, «Incidences des charges familiales sur l'organisation du travail professionnel des femmes», *Population*, vol. 40, n° 2, mars-avril 1985, p. 296. À ce sujet, voir aussi Hélène Rousse et Caroline Roy, *op. cit.*

femmes est peu liée à leurs traits socio-culturels et que seuls «les effets de critères essentiellement démographiques» jouent un rôle notable²⁶. D'autres révèlent, au contraire, que le travail domestique des femmes est négativement lié à leur niveau d'éducation, à leur attachement au marché du travail, à leur statut socio-professionnel ou au montant de leurs revenus²⁷. Maret et Finlay (1984) soulignent toutefois que l'effet de ces variables doit être analysé en tenant compte de la situation socio-économique des époux. Ainsi, il semblerait que ce soit «la contribution économique relative de l'épouse à l'intérieur du ménage, plutôt que sa contribution absolue, qui augmente son pouvoir domestique et, par conséquent, la probabilité d'un partage des tâches ménagères»²⁸.

De même, l'étude de Glaude et Singly, qui s'est penchée sur l'analyse des différents types d'organisation familiale en fonction des modes de partage domestique, révèle que si la position sociale de l'épouse, mesurée au moyen de l'éducation ou de la profession, est liée au style de gestion domestique qu'elle exerce, le rapport époux/épouse joue aussi un rôle important. Selon ces auteurs,

... les femmes s'approprient davantage les pouvoirs d'orchestration et d'exécution lorsqu'elles possèdent une «dot culturelle» supérieure à celle de leur mari [...] Au contraire, les deux formes caractérisées par une plus faible autorité féminine — les «femmes dominées» et les «femmes d'intérieur» — existent davantage dans les couples où la balance culturelle penche en faveur du mari²⁹.

Diverses études plus qualitatives concourent aussi dans cette direction. Par exemple, la recherche de Pitrou *et al.*³⁰, sur les trajectoires professionnelles des employées du secteur tertiaire en France, tend à montrer que l'organisation familiale varie non seulement en fonction de l'histoire reproductive des femmes mais aussi en fonction de leur position occupationnelle par rapport à celle de leur conjoint. Ainsi, les familles où les femmes occupent un emploi plus stable ou mieux rémunéré que celui de leur conjoint seraient caractérisées par une plus grande implication de l'homme dans les travaux domestiques, visant à assurer le maintien de la femme sur le marché du travail.

Au total, les études récentes, et en particulier les recherches qualitatives qui suivent au fil des récits des personnes interrogées le déroulement des activités domestiques au quotidien³¹, soulignent la nécessité d'aborder la question du travail domestique en la resituant dans le contexte des stratégies familiales prises dans leur ensemble³². Ainsi, l'analyse de la répartition des rôles entre conjoints devrait tenir compte, dans un même mouvement, tant de l'histoire reproductive que des trajectoires socio-professionnelles des deux conjoints, puisqu'elles sont intimement liées. C'est en partie ce que tente de réaliser l'analyse qui suit. Plus précisément, elle cherche à évaluer comment la position dans le cycle de vie familiale — approchée au moyen de la présence d'enfants, par exemple — influence la charge et la répartition de travail domestique entre les conjoints, et comment, simultanément, la position relative des conjoints sur le marché du travail — mesurée en fonction de la situation professionnelle — renforce ou inverse cette relation.

II. LES DONNÉES

En vue de brosser à grands traits un portrait récent de la dynamique québécoise, nous avons, à une première étape de la recherche, participé à l'Omnibus-printemps 86 du Centre de sondage de l'Université de Montréal. L'avantage de ce mode de collecte de données est qu'il permet d'obtenir rapidement, et à relativement peu de frais, nombre d'informations sur les individus interrogés. Son principal désavantage tient, à l'inverse, au fait que le questionnaire doit demeurer simple et court

26. Hélène Rousse et Caroline Roy, *op. cit.*, p. 60.

27. Pour une revue, voir Louise Vandelac, *op. cit.*

28. Élisabeth Maret et Barbara Finlay, *op. cit.*, p. 361 (notre traduction).

29. Michel Glaude et François de Singly, *op. cit.*, p. 21.

30. Agnès Pitrou *et al.*, «La continuité de l'activité professionnelle: trajectoires d'employées du secteur tertiaire», *Sociologie du travail*, vol. 26, n° 3, juillet-août 1984, p. 290-307.

31. Voir, à titre d'exemple, Danielle Chabaud-Rychter, Dominique Fougeyrollas-Schwebel et Françoise Sonthonnax, *Espace et temps du travail domestique*, Paris, Librairie des Méridiens, 1985; S. Yeandle, *Women's Working Lives*, Londres, Tavistock, 1984.

32. Marie-Agnès Barrère-Maurisson et Françoise Battagliola-Bedos, «Cycle d'activité des femmes et cycle de vie familiale», dans Centre lyonnais d'Études féministes, *les Femmes et la question du travail*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1984, p. 121-131.

et qu'il exclut, par conséquent, la collecte d'informations détaillées sur tous les membres des ménages sélectionnés. On aura deviné la mise en garde qui suit: notre analyse du partage des tâches domestiques s'appuiera donc sur des données incomplètes. À titre d'exemple, nous avons dû nous satisfaire de l'âge et de la scolarité des répondants et ignorer les caractéristiques des conjoints afin de recueillir d'autres informations pertinentes, tels le temps consacré au travail domestique ou l'âge des enfants présents à la maison³³. Malgré ses limites, cette étude permet de tester nombre d'hypothèses avec des données québécoises récentes.

L'enquête, réalisée en avril 1986 au moyen d'entrevues téléphoniques, a permis de rejoindre un échantillon de ménages québécois stratifié par régions géographiques (correspondant aux zones téléphoniques)³⁴; 2 013 questionnaires ont été complétés (taux de réponse de 65,7 %) par un des membres du ménage choisi au hasard parmi les 18 ans et plus³⁵. L'échantillon retenu dans cette analyse n'inclut que les ménages où les répondants vivent en situation de couple, soit un total de 1 332 ménages (ou 66,2 % de l'échantillon initial)³⁶; dans la moitié des cas (670 ménages), la personne interrogée est une femme.

TEMPS CONSACRÉ AU TRAVAIL DOMESTIQUE

L'analyse du partage des tâches domestiques à l'intérieur des couples sera approchée à partir du temps de travail fourni par chacun des conjoints. Pour ce, nous avons demandé aux répondants les questions suivantes: «En général, combien d'heures par semaine consacrez-vous (votre conjoint consacre-t-il) au travail ménager et aux soins des enfants (s'il y a lieu)?» Les réponses obtenues couvrent un éventail très large, variant de zéro à une centaine d'heures par semaine.

Le choix de ces questions plutôt larges pour aborder notre objet d'analyse tient aux raisons suivantes. En premier lieu, nos moyens limités et notre recours au sondage Omnibus interdisaient de mener une étude détaillée, de type «budget-temps», des tâches domestiques effectuées à l'intérieur du ménage. Par ailleurs, la difficulté d'aborder la question du partage entre conjoints à partir d'un nombre restreint de tâches plus ou moins centrales et souvent fort variables d'un sexe à l'autre ou d'un milieu social à l'autre³⁷, nous a fait opter pour une approche plus globale. Cette façon de procéder a l'avantage de tenir compte de la totalité du temps consacré aux tâches domestiques et de donner un poids équivalent à chaque unité de temps investi, peu importe le type d'activité accomplie. Son principal désavantage tient, à l'inverse, au fait que la perception de ce qui constitue le «travail ménager» est flottante et risque de varier de façon importante entre les répondants, les jeux avec les enfants pouvant, par exemple, être interprétés tout aussi bien comme du «travail» que comme des loisirs. Nous avons, quant à nous, choisi de privilégier cette approche, croyant préférable d'inclure dans notre mesure du temps domestique des activités variables qui reflètent des pratiques de vie différentes plutôt que d'imposer une vision — toute aussi subjective — des tâches ménagères.

33. Pour une description des informations recueillies, voir le questionnaire de l'Omnibus-printemps 1986, Centre de sondage, Université de Montréal.

34. Pour la stratégie d'échantillonnage, voir Guy Trudel, *Omnibus-printemps 1986. Rapport méthodologique: échantillon, résultats de la cueillette et instruments créés*, Montréal, Centre de sondage, Université de Montréal, mai 1986.

35. Comme le sondage Omnibus s'intéresse à un échantillon représentatif de la population adulte, les données furent originellement pondérées en fonction du nombre d'individus éligibles dans chaque ménage; nous avons, pour nos propres fins, appliqué cette pondération à rebours afin d'éviter de surreprésenter les ménages de grande taille. Le Centre de sondage proposait de plus diverses corrections pour tenir compte des taux différentiels de réponse par région, de même que des divergences entre l'échantillon et la population recensée en 1981 au chapitre de la langue maternelle. Pour éviter de recourir à des informations autres que celles fournies par l'enquête et ainsi risquer d'introduire de nouveaux biais, nous avons redressé l'échantillon en fonction des seuls taux de réponse par zone téléphonique. Voir à ce sujet, Jean Renaud, *Notes sur la pondération*, Département de sociologie, Université de Montréal, mimeo, juin 1986.

36. En raison de la procédure utilisée pour sélectionner les répondants à l'intérieur des ménages, nous disposons, pour certains d'entre eux, de fort peu de renseignements. Ainsi, dans le cas d'une faible proportion de ménages où la personne interrogée est un enfant (adulte puisque éligible) sans conjoint, nous n'avons aucune donnée sur ses parents et savons bien peu de choses sur le ménage. Pour contourner ce problème lié à l'échantillonnage, les ménages présentant des caractéristiques similaires et pour lesquels l'information est complète ont été affectés d'un poids compensateur tandis qu'inversement les questionnaires incomplets étaient éliminés. Pour une discussion de la méthode utilisée voir Patrick Mercure, *Pondération des répondants enfants*, Département de sociologie, Université de Montréal, mimeo, août 1986.

37. Voir la discussion qui précède.

Tableau 1
Nombre moyen d'heures par semaine de travail domestique, Québec, 1986

Selon que le répondant est...	Heures consacrées par			Proportion du total du travail domestique assumé par la femme (%)	N
	l'homme	la femme	le couple		
L'homme	12,1	35,4	47,7	72,4	(608)
La femme	10,3	37,8	48,3	76,7	(639)
Moyenne	11,2**	36,6	48,0	74,6***	
N	(1291)	(1261)	(1247)		(1247)

Différence significative au seuil de *0,05; **0,01; ***0,001.

Le tableau 1 présente le nombre hebdomadaire moyen d'heures consacrées au travail domestique par les hommes et les femmes vivant en couple. Dans l'ensemble, les femmes effectuent environ trois fois plus de travail domestique que les hommes avec un nombre moyen de 36,6 heures par semaine contre 11,2 heures. L'estimation du temps consacré au travail domestique par les hommes et les femmes varie toutefois selon la personne interrogée. Ainsi, et en cela nous rejoignons les résultats de maintes études³⁸, les répondants, qu'ils soient de sexe féminin ou masculin, ont tendance à surestimer quelque peu leur contribution relative aux tâches domestiques. Les hommes répondants évaluent à 12,1 heures en moyenne leur participation hebdomadaire au travail ménager tandis que les femmes établissent à 10,3 heures la contribution de leur conjoint; inversement, les femmes consacrent 37,8 ou 35,4 heures par semaine aux tâches domestiques selon qu'elles ou leurs conjoints ont répondu à l'enquête³⁹.

Il aurait été possible de construire des réponses «unisexe» en standardisant les données, en les corrigeant par rapport à une norme plus ou moins arbitraire, que ce soit les moyennes selon les hommes ou les femmes ou encore la moyenne générale; nous avons choisi de nous en tenir aux réponses obtenues. Nous ne considérerons cependant que le travail domestique des répondants dans l'analyse qui suit⁴⁰, afin d'éviter d'introduire des distorsions liées à la sous-estimation du travail d'autrui. Cette façon de procéder a, par ailleurs, l'avantage de régler à peu de frais, c'est-à-dire sans nécessiter le recours à un postulat d'endogamie, le fait que nous ne disposions pas pour les conjoints de variables clefs, tels l'âge ou la scolarité.

Avant d'entreprendre l'analyse des principaux facteurs susceptibles d'influencer le partage du travail domestique, décrivons très brièvement notre échantillon. La très grande majorité (86,5 %) des couples de l'enquête sont légalement mariés et environ les deux tiers comptent au moins un enfant résidant. Parmi ces derniers, un peu plus du tiers comprennent au moins un enfant d'âge préscolaire.

Les femmes interrogées apparaissent dans l'ensemble plus jeunes que les hommes (âge moyen de 41 ans contre 45 ans). Ces derniers ressortent, par ailleurs, comme plus scolarisés et jouissent d'un revenu en moyenne près de deux fois plus élevé que celui des femmes, et ce une fois exclues les répondantes sans revenu. Au moment de l'enquête, la moitié des femmes répondantes ont déclaré occuper un emploi rémunéré comparativement à près de 80 % des hommes; à l'opposé, environ quatre femmes sur dix rapportaient les «soins de la maison» comme leur principale occupation (contre aucun homme). On note toutefois un écart important dans les proportions de femmes occupant un travail rémunéré, selon que la femme ou son conjoint a répondu à l'enquête;

38. Comme le rapporte une étude française, à l'intérieur des ménages, «chacun se voit prendre une part des tâches plus importantes que ne le voient les autres» (Hélène Rousse et Caroline Roy, *op. cit.*, p. 66). Voir aussi Louise Vandellac, *op. cit.*, p. 355-356.

39. On notera toutefois que seule la contribution des hommes au travail domestique présente un écart significatif (au seuil de 0,01) selon que l'homme ou sa conjointe a répondu.

40. Ont aussi été exclus de l'analyse deux cas où le travail domestique total (des deux conjoints) ou le temps contraint (domestique et salarié) déclarés par les répondantes correspondent à 7 jours à temps complet (168 heures). Si ces estimations reflètent un aspect réel du temps domestique, soit la disponibilité constante requise par la présence de jeunes enfants, nous avons néanmoins dû éliminer ces cas extrêmes puisqu'ils s'écartent du reste de l'échantillon de façon notoire et risquent ainsi de biaiser l'analyse.

cet écart semble attribuable au fait que les questions concernant les répondants et leurs conjoints ont été formulées différemment⁴¹. Enfin, chez les répondantes occupant un emploi salarié, environ quatre femmes sur dix se retrouvent dans des postes d'employées spécialisées ou de surveillantes⁴²; du côté masculin, au-delà de 40 % des répondants déclarent un emploi d'ouvrier (qualifié ou non).

III. LE PARTAGE DU TRAVAIL DOMESTIQUE

Nous venons de passer en revue une série de variables qui, selon la littérature pertinente, sont susceptibles d'avoir une influence sur la charge de travail domestique et son partage entre l'homme et la femme dans le couple. Autant il est facile d'imaginer de telles influences, autant il est évident que celles-ci s'entrecroisent, s'annulent ou se renforcent mutuellement. De sorte qu'il est indispensable d'examiner l'influence de toutes ces variables à la fois sur le travail domestique, de façon à déterminer l'effet spécifique (net) de chacune. Nous aurons recours pour cela à l'analyse de régression multiple.

Il est tentant, pour cerner l'enjeu du partage des tâches, d'utiliser comme variable dépendante une combinaison des contributions respectives des partenaires au travail domestique: soit la différence entre le nombre d'heures consacrées hebdomadairement à ce travail par la femme et par l'homme, soit la proportion du nombre total d'heures qui est fournie par la femme. De telles variables d'écart ou de rapport, si séduisantes soient-elles intuitivement, conduisent malheureusement à des résultats ininterprétables⁴³. Il nous faut plutôt utiliser comme variables dépendantes d'une part la quantité de travail domestique accompli par la femme et d'autre part celle que fournit l'homme⁴⁴; les deux équations composeront le portrait d'ensemble de la charge de travail domestique, alors que leur comparaison nous permettra de cerner la question du partage de cette tâche entre les sexes.

La plupart des prédicteurs du travail domestique que nous introduirons dans les équations de régression le seront sous forme dichotomique ou polydichotomique (variables «dummies»). À cela plusieurs raisons: en premier lieu, beaucoup de ces variables correspondent plus à des états différents qu'à des quantités au sens strict. En deuxième lieu, il est probable que plusieurs prédicteurs (l'âge par exemple) ont un effet non linéaire, que représenterait mal un coefficient unique et uniforme. En troisième lieu, certaines variables manifestent des effets de seuil (l'éducation par exemple); ceux-ci correspondent alors à l'atteinte de l'un ou l'autre de ces seuils plutôt qu'à une augmentation continue.

L'ENSEMBLE DES COUPLES

Nous allons analyser dans un premier temps l'univers le plus large possible, c'est-à-dire tous les couples quelles que soient les occupations respectives des conjoints. Nous pourrions mesurer l'impact du fait que chacun a ou non un travail rémunéré; mais nous ne pourrions tenir compte

41. Aux répondants, on a d'abord demandé s'ils ou elles occupaient «un emploi salarié ou à leur propre compte». Dans le cas d'une réponse négative, on leur a ensuite demandé quelle était leur «principale occupation» (en chômage, à la retraite, aux soins de la maison et ainsi de suite). Pour les conjoints, la seule question posée est celle de «l'occupation principale», où l'emploi salarié devient une simple catégorie. On peut donc penser que nombre d'hommes dont la conjointe détient un emploi à temps partiel ont répondu que la «principale occupation» de cette dernière était de tenir maison.

42. À partir du code «4 chiffres» de la Classification canadienne descriptive des professions (CCDP, Emploi et Immigration, Canada, 1982) fourni par le Centre de sondage, nous avons regroupé les professions en cinq catégories; elles tiennent compte du type d'emploi (col bleu/col blanc), de la formation requise (préparation professionnelle spécifique évaluée dans la CCDP de Statistique Canada, 1980) et du fait qu'il s'agit ou non d'une fonction d'encadrement. À l'inverse de nombreuses typologies; la plupart des postes de techniciens sont inclus dans la catégorie des employés spécialisés plutôt que dans celle des cadres et professionnels.

43. La raison en est que ces variables expriment simultanément deux choses: d'une part l'écart ou le rapport entre les deux quantités sur lesquelles elles se fondent, et d'autre part, le niveau absolu auquel celles-ci se situent. Voir à ce sujet P. M. Blau et O. D. Duncan, *The American Occupational Structure*, New York, Wiley, 1967, pp. 194-199.

44. Pour des raisons que nous avons expliquées auparavant, la comparaison la plus valide nous est offerte quand nous analysons le travail domestique des femmes tel que rapporté par les répondantes elles-mêmes et celui des hommes tel que rapporté par les répondants eux-mêmes. Il ne s'agit évidemment pas alors des mêmes couples dans les deux équations comparées, mais il n'y a pas lieu de penser que les différences constatées entre celles-ci puissent provenir de cette non-coïncidence. Pour nous en assurer, nous avons calculé les mêmes modèles que ceux du tableau 2 en prenant les données fournies à propos des conjoints. Les coefficients de régression présentent alors la même structure (c'est-à-dire la même direction et la même importance relative), mais quelque peu atténuée; les informations relatives au conjoint sont vraisemblablement moins précises que celles concernant les répondants. Ce qu'il faut retenir c'est que, malgré ces circonstances, les résultats obtenus dans ces modèles de vérification confirment dans l'ensemble ceux des modèles que nous présentons dans le texte. Les résultats de ces épreuves sont disponibles auprès des auteurs.

directement de la catégorie socioprofessionnelle pour le moment, puisque plusieurs de ces couples ont un, voire deux membres hors du marché du travail.

Tableau 2
Équations de régression expliquant le nombre d'heures consacrées aux tâches domestiques par les femmes et par les hommes vivant en couple, Québec, 1986

Variables indépendantes	Femmes (N = 623) ¹		Femmes (N = 508) ¹		Hommes (N = 601) ²		Hommes (N = 565) ²	
	Coefficient absolu (b) (1)	Coefficient standardisé(β) (2)	Coefficient absolu (b) (3)	Coefficient absolu (b) (4)	Coefficient standardisé(β) (5)	Coefficient absolu (b) (6)	Coefficient absolu (b) (6)	
Âge 30 à 39 ans	0,92	0,02	1,71	-2,98*	-0,12*	-2,62		
Âge 40 à 54 ans	2,85	0,05	5,51	-1,76	-0,07	-0,64		
Âge 55 ans et plus	3,07	0,05	5,28	-2,82	-0,10	-1,47		
Union libre	-4,12	-0,06	-2,86	-1,23	-0,04	-0,93		
Scolarité 8 à 12 ans	-0,48	-0,01	0,27	-1,12	-0,05	-0,15		
Scolarité 13 à 15 ans	-4,67	-0,08	-1,19	-0,67	-0,02	0,73		
Scolarité 16 ans et plus	-6,48*	-0,08*	-3,15	-0,57	-0,02	2,03		
Enfant d'âge préscolaire	39,66***	0,68***	40,11***	9,82***	0,35***	9,94***		
Enfant d'âge scolaire	25,23***	0,45***	25,29***	5,59**	0,19**	5,98**		
Adolescent	6,37*	0,09*	4,44	0,66	0,02	0,87		
Heures de travail domestique du conjoint	0,23**	0,09**	0,18*	0,09***	0,18***	0,09***		
Femme au travail	-13,59***	-0,27***	-11,24***	2,94	0,12	4,24*		
Homme au travail	2,60	0,04	5,21*	-5,90***	-0,20***	-4,55***		
Enfant préscolaire X femme au travail	-16,99***	-0,22***	-15,85***	3,49	0,08	2,99		
Enfant scolaire X femme au travail	-8,85*	-0,13*	-7,75	5,62*	0,13*	5,33*		
Adolescent X femme au travail	3,74	0,03	4,21	0,42	0,01	0,09		
Revenu brut du ménage (tranche de 100 \$)	—	—	-0,02***	—	—	-0,01***		
Constante	27,36***		27,99***	11,19***		11,27***		
Proportion de variance expliquée (R ²)	0,48		0,49	0,25		0,26		
Moyenne	37,71		38,33	12,22		12,12		

Coefficient significatif au seuil de *0,05; **0,01; ***0,001.

¹ Réfère uniquement aux répondantes/femmes.

² Réfère uniquement aux répondants/hommes.

Le tableau 2 met en évidence la situation extrêmement différente des hommes et des femmes en ce qui concerne l'effet des circonstances de vie des couples sur leur travail domestique respectif⁴⁵. Non seulement les hommes font-ils trois fois moins de travail domestique que les femmes en moyenne (environ 12 heures contre 38), mais ces circonstances de vie imposent à leur emploi du temps des contraintes beaucoup moins fortes que ça n'est le cas pour leurs compagnes: 25 % seulement de variance expliquée chez eux, près de deux fois plus chez elles.

Quelles sont les principales composantes significatives de cette large emprise sur le temps des femmes? D'abord la présence d'enfants, surtout les plus jeunes (coefficients standardisés de 0,68 pour les préscolaires, de 0,45 pour les scolaires), ensuite le poids de la «double journée de travail», qui force à trouver des raccourcis ($\beta = -0,27$), enfin la combinaison de ces deux

45. Les catégories suivantes des diverses variables ont été omises de l'analyse et constituent par conséquent, dans chaque cas, le standard auquel les coefficients présentés doivent être comparés: répondants âgés de 18 à 29 ans, mariés, ayant un niveau de scolarité inférieur à 8 ans, sans enfant en résidence, sans travail extérieur dans le cas de la femme et dans celui de l'homme. Les colonnes (1) et (2) du tableau présentent les résultats de l'équation relative au travail domestique de la femme pour tous les couples où celle-ci est notre répondante (n = 623). La colonne (3) présente les résultats pour ces mêmes prédicteurs, auquel s'ajoute le revenu brut du ménage dans les cas où celui-ci est connu (en tranches de 100 \$).

facteurs⁴⁶. Dans le cas des hommes, c'est aussi la charge d'enfants qui joue le rôle principal, suivie tout de suite du fait de travailler à l'extérieur et de l'impact majeur du travail domestique de la conjointe.

Pour dépasser ce survol général, il faut nous attacher aux *coefficients absolus* (b), qui seuls sont comparables d'une régression à l'autre. Traçons tout d'abord un portrait d'ensemble des facteurs à l'œuvre en ce qui concerne les femmes. L'âge n'a pas, toutes choses égales par ailleurs, d'effet net sur le travail domestique des femmes. Mais on ne peut en conclure que le passage du temps et la succession des générations ne jouent aucun rôle en la matière. Au contraire, l'âge est associé à un faisceau d'influences opposées qui se révèlent quand on introduit graduellement divers facteurs dans l'équation: les femmes plus jeunes sont bien sûr celles dont la charge familiale est la plus taxante, mais en même temps leur éducation plus élevée les pousse à travailler hors du foyer et donc à délaissé quelque peu les tâches ménagères. On notera qu'au-delà de ces effets indirects, le temps consacré à ces tâches ne varie pas de façon significative selon les générations.

La scolarité a un effet net assez faible sur le travail domestique des femmes: seules celles qui ont complété 16 ans et plus d'études font significativement moins d'heures hebdomadaires (6 heures) que celles qui ont moins de 8 ans de scolarité (catégorie omise). L'examen de l'évolution de l'équation révèle que l'éducation exerce son effet essentiellement à travers la propension accrue des plus scolarisées à travailler à l'extérieur. On peut supposer que seule l'atteinte par celles-ci des emplois qui exigent un fort niveau d'éducation et qui commandent des revenus plus élevés réussit à induire une réduction notable de leur budget temps domestique (environ un sixième de la valeur moyenne)⁴⁷.

La charge familiale et la participation des femmes au marché du travail exercent, comme on s'y attendait, une influence déterminante sur le travail domestique féminin. Par comparaison avec la situation des femmes sans enfant résidant, la présence d'enfants à la maison augmente très nettement le temps consacré par les femmes aux tâches ménagères: ajout de près de 30 heures⁴⁸ par semaine lorsque les plus jeunes enfants ont moins de 6 ans, 20 heures lorsqu'ils ont entre 6 et 14 ans et 7 heures pour les 15 ans et plus. D'autre part, le fait de travailler à l'extérieur a pour effet de réduire de 21 heures⁴⁹ par semaine en moyenne la quantité de travail domestique effectué par les femmes. On ne saurait toutefois saisir l'impact de ces deux facteurs sans tenir compte simultanément de l'effet d'interaction entre travail extérieur et présence d'enfants. L'ajout de telles variables d'interaction dans l'équation révèle que les femmes qui ont des enfants d'âge préscolaire et qui travaillent à l'extérieur compriment d'un autre 17 heures hebdomadaires (en plus du 14 heures pour travail à l'extérieur) leurs tâches ménagères par rapport à celles qui restent à la maison (voir le tableau 2). La soustraction additionnelle est de 9 heures dans le cas d'enfants d'âge scolaire et elle n'est pas significative dans le cas des adolescents.

On peut combiner ces coefficients relatifs à la charge familiale et au travail extérieur pour donner une image d'ensemble de leur effet sur le travail domestique. Chez les couples à charge familiale maximale (enfants d'âge préscolaire), la femme sans emploi rémunéré voit son travail domestique se situer à près de 70 heures hebdomadaires (40 heures à cause de la charge familiale, s'ajoutant aux 27 heures qui constituent la quantité de base nette, comme l'indique la constante de l'équation). Si elle travaille à l'extérieur en dépit d'une telle charge, ses prestations se situent à environ 35 heures hebdomadaires (moins 14 heures pour la moyenne des femmes qui travaillent

46. Il s'agit ici des trois derniers coefficients dans la colonne 2. Le premier de ces effets d'interaction, par exemple, mesure ce qui se passe quand une femme travaille à l'extérieur et a des enfants d'âge préscolaire (- 0,22); cet effet s'ajoute d'une part à celui du travail extérieur, et d'autre part à celui de la présence d'enfants d'âge préscolaire.

47. Nos données ne permettent pas de déterminer si ces réductions de travail domestique correspondent à l'abandon de certains types de travaux, au recours à une aide familiale rémunérée ou non, ou encore à l'utilisation d'appareils ménagers sophistiqués. Sur ce dernier point, les quelques études disponibles montrent que les technologies plus avancées contribuent fort peu à réduire le temps de travail domestique sur une base individuelle (voir, par exemple, John P. Robinson, «Housework, Technology and Household Work», dans Sarah F. Berk (édit.), *Women and Household Labor*, Beverly Hills, Ca., Sage, p. 53-67). Par contre, il semblerait que l'aide familiale apportée par les mères des femmes présentes sur le marché du travail constitue un critère important à leur maintien en emploi (voir, à ce sujet, Anne-Marie Daune-Richard, «Activité professionnelle, travail domestique et lignées féminines», dans M.-A. Barrère-Maurisson et al. (édit.), *le Sexe du travail*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, p. 45-56).

48. Ce nombre d'heures et les suivants diffèrent des coefficients absolus (b) du tableau 2 puisqu'ils ne tiennent pas compte des effets d'interaction entre charge familiale et travail rémunéré (les trois derniers coefficients de la colonne 1); l'effet des autres prédicteurs est toutefois pris en compte.

49. Il s'agit ici de la diminution moyenne du travail domestique pour toutes les femmes qui ont un travail extérieur, c'est-à-dire sans tenir compte des variables d'interaction.

à l'extérieur, et moins 17 heures à cause de la combinaison de ces circonstances familiales et professionnelles). Quand les enfants ont tous atteint l'âge scolaire, la femme sans emploi consacre aux soins domestiques environ 50 heures hebdomadaires; celle qui travaille à l'extérieur environ 30 heures. Les nombres correspondants dans le cas où la maisonnée ne comprend que des adolescents (par opposition aux cas où il n'y a pas d'enfants en résidence) sont de 35 et de 20 heures environ⁵⁰.

Ces résultats permettent de faire plusieurs remarques. En premier lieu, la charge familiale a sur la tâche domestique des effets considérables, inversement proportionnels à l'âge des enfants. En deuxième lieu, le travail des femmes à l'extérieur y opère des coupes très importantes, surtout chez les mères de jeunes enfants. On imagine tout ce que ce processus présente de difficultés pour elles. Dans le cas où des enfants d'âge préscolaire sont présents, il faut soustraire 35 des 70 heures «requisées», ce qui suppose vraisemblablement des prodiges de jonglerie avec gardienne ou garderie, femme de ménage, grand-mère, voisine, patron,... et peut-être époux (nous reviendrons sur cette dernière question un peu plus loin). Quand les enfants ont atteint l'âge scolaire, la soustraction est moins difficile mais néanmoins substantielle: environ 20 des 50 heures requises. Quant aux adolescents, ils semblent avoir appris à faire leurs «sandwichs», ce qui n'annule bien sûr pas totalement le travail domestique de leur mère. En troisième lieu, ces diverses soustractions placent les femmes dans des situations très différentes quand au travail domestique. Mais ceci dit, toutes les femmes ont en commun une tâche substantielle, rarement en deçà des 14 heures hebdomadaires que connaissent celles qui n'ont pas d'enfant à la maison et qui travaillent à l'extérieur.

Quel est l'effet du travail domestique du conjoint sur celui de la femme? Paradoxalement, chaque heure que fournit celui-ci *ajoute* près d'un quart d'heure de travail à celui de son épouse. Doit-on y voir la confirmation de la boutade selon laquelle quand un homme fait du «travail domestique», la femme doit passer par derrière pour remettre les choses d'aplomb? On ne peut écarter totalement cette hypothèse⁵¹, mais d'autres facteurs sont aussi à l'œuvre. On peut penser que deux effets opposés se conjuguent. D'une part, ces deux variables sont en relation compensatoire, c'est-à-dire que ce que l'un des conjoints fait représente du travail que l'autre n'a pas besoin de faire. Mais d'autre part, ces mêmes variables entretiennent une relation positive à cause de leur commune dépendance par rapport à un même facteur: la quantité totale de travail domestique qui se fait dans le foyer. En d'autres termes, l'abondance des tâches à accomplir exerce une pression — peut-être inégale — sur l'emploi du temps de chaque conjoint, de sorte qu'une augmentation pour l'un s'accompagnerait d'une augmentation pour l'autre. Bien sûr, nous avons contrôlé dans l'équation le principal facteur qui détermine la quantité de travail domestique, soit la charge d'enfants. Mais il y a d'autres déterminants, liés au style de vie du ménage, qui sont encore à l'œuvre (par exemple le soin et la périodicité avec lequel est fait le rangement, ou la quantité de préparation qu'exigent différentes habitudes alimentaires)⁵². C'est la résultante de ces effets opposés (compensation et commune dépendance) que mesure l'effet modérément positif de la quantité de travail domestique du conjoint⁵³.

Nous avons introduit dans l'équation une variable qui représente la situation des couples (plus de 10 %) qui préfèrent l'union libre aux liens sacrés du mariage. Il nous semblait probable que ces couples négocient autrement, de façon plus équitable, le travail domestique, soit que leurs valeurs les conduisent à innover par rapport aux conventions sociales, soit que la reconstitution d'une union après une rupture favorise la remise en question de celles-ci. L'effet net (moins 4 heures hebdomadaires) ne se révèle pas tout à fait significatif dans l'équation finale ($\alpha = 0,07$). Nous sommes cependant remontés à des stades antérieurs à celle-ci pour découvrir que cet effet ne perd sa signification statistique que lorsque le travail extérieur de la femme est pris en compte. En d'autres termes, les femmes qui vivent en union libre tendent plus que les autres à exercer une activité professionnelle, ce qui conduit à une décroissance de leur travail domestique. On peut donc voir là un certain signe d'évolution des formes familiales.

50. Nous n'avons pas compté dans ce dernier estimé l'effet d'interaction qui n'est pas significatif; il n'aurait toutefois ajouté que 4 heures hebdomadaires.

51. Plusieurs études qualitatives révèlent en fait que, pour nombre de femmes, il s'agit plus d'un aspect de la réalité que d'une simple boutade. Comme le rapporte Vandelac, «ce fameux partage n'est trop souvent pour elles qu'une tâche supplémentaire puisqu'elles doivent alors négocier, planifier, encadrer, superviser, absorber les tensions et souvent recommencer les choses en douce» (Louise Vandelac, *op. cit.*, p. 315).

52. Voir, à cet effet, Sarah Fenstermaker Berk, *The Gender Factory. The Apportionment of Work in American Households*, New York, Plenum Press, 1985.

53. Nous disons modérément positif parce que cet effet correspond en moyenne à 2,4 heures de travail domestique supplémentaires pour l'épouse ($0,23 \times 10,3$ heures de travail domestique des hommes en moyenne selon les femmes).

Les facteurs que nous étudions ont, nous l'avons vu, une emprise limitée sur le temps que les hommes consacrent au travail domestique. L'âge joue un certain rôle en la matière, les hommes qui ont trente ans et plus accomplissant dans l'ensemble moins de tâches que les plus jeunes. Cet effet ne devient statistiquement significatif, toutefois, que dans le cas des 30 à 39 ans, où il atteint trois heures hebdomadaires. S'agirait-il de compenser un surinvestissement dans la carrière, qui atteint à ce moment une phase d'établissement? Les indications qui sont à notre disposition ne confirment pas cette hypothèse: l'ajout à l'équation du nombre d'heures hebdomadaires consacrées par l'homme à son travail extérieur n'abolit pas cet effet d'âge, qui ne laisse pas d'intriguer⁵⁴.

La scolarité n'a aucun effet sur la contribution des hommes au travail domestique, même quand elle est seule présente dans l'équation avec l'âge. Les hommes qui ont une éducation poussée ne semblent donc pas plus sensibilisés que les autres au thème du partage équitable des tâches entre les sexes.

La charge familiale est l'un des rares facteurs qui ont une influence sur le travail domestique des hommes et encore s'agit-il d'ajouts très modestes quand on les compare à ceux des femmes. Un travail d'appoint, quoi! Près de 12 heures en présence d'enfants d'âge préscolaire, environ 8 heures si ceux-ci sont d'âge scolaire, rien pour les adolescents⁵⁵.

Le fait que la femme travaille à l'extérieur contribue de façon modérée à l'augmentation du travail domestique de son conjoint, soit près de 5 heures hebdomadaires (lorsque sont exclues les variables d'interaction). Mais pour mieux comprendre la nature et l'intensité de cet ajustement dans le couple, il faut tenir compte à la fois de ce facteur et de la charge familiale, c'est-à-dire cumuler les effets de cette dernière, du travail extérieur de la conjointe et de leur interaction. Dans cette perspective, le simple fait pour la femme d'avoir un emploi à l'extérieur, a un effet plus modeste sur le travail domestique de son conjoint (plus 3 heures hebdomadaires, ce qui n'est pas tout à fait significatif, $\alpha = 0,087$). Mais si ce facteur se combine à une tâche familiale lourde (présence d'enfants d'âge préscolaire ou scolaire), la contribution masculine s'accroît d'environ 15 heures, c'est-à-dire qu'elle connaît plus qu'un doublement. Dans le cas où la femme est hors emploi, l'accroissement est plus limité: 10 heures quand les enfants ont 5 ans ou moins, 6 heures quand ils ont de 6 à 14 ans. Soulignons que la présence d'adolescents est sans effet sur la tâche de l'homme, quel que soit le statut de travail de sa conjointe.

On se souviendra des nombres beaucoup plus considérables obtenus pour chaque catégorie de charge familiale dans l'équation estimant le travail domestique des femmes. Chez leurs compagnons, seules les situations assez extrêmes entraînent un surcroît d'effort. Le travail domestique apparaît d'autant plus comme du travail féminin; appelés en renfort dans les situations d'urgence, les hommes n'en prennent pas l'habitude et s'empressent de revenir, aussitôt que possible, à leur faible norme.

Le travail domestique de l'épouse entretient une relation modérément positive avec celui de l'époux, ici encore à cause d'un équilibre entre un effet compensatoire (ce que l'on fait n'a pas à être fait par l'autre) et un effet de commune dépendance (par rapport à la quantité de travail domestique à faire).

Dernier effet significatif, la présence de l'homme sur le marché du travail, qui retranche 6 heures à sa prestation domestique hebdomadaire par rapport à la situation des sans-emploi. C'est une diminution substantielle, de près de la moitié de la quantité masculine moyenne; mais c'est bien sûr beaucoup moins que la diminution correspondante dans le cas des femmes (près de 14 heures), sans compter les effets d'interaction avec la charge familiale dans le cas de ces dernières.

Soulignons enfin que l'union libre (par opposition au mariage) n'a pas ici d'effet significatif, contrairement à l'effet indirect retrouvé dans le cas des femmes. Apparemment, celles-ci négocient plus serré leur participation au marché du travail et leur tâche domestique en de telles circonstances, mais ceci n'a pas pour conséquence d'augmenter la contribution de leur conjoint.

54. On notera toutefois que cet effet de l'âge disparaît quand on introduit dans l'équation le revenu du ménage, comme nous le verrons un peu plus loin. On peut donc conjecturer que les hommes dans la trentaine disposent d'un revenu plus élevé que celui des plus jeunes, ce qui leur permettrait de diminuer leur contribution domestique en compensant par l'achat de services à l'extérieur. Allant dans la même direction, Barrère-Maurisson relève un «partage plus équilibré et plus égalitaire (...) chez les jeunes couples»: ce partage plus large serait en partie la résultante de la crise de l'emploi, laquelle entraînerait «chez beaucoup de jeunes couples une alternance des conjoints au travail avec échange strict des tâches» (Marie-Agnès Barrère-Maurisson, «Du travail des femmes au partage du travail», *Sociologie du travail*, vol. 26, n° 3, juillet-août 1984, p. 251).

55. Ces nombres ne tiennent pas compte de l'interaction entre travail extérieur des femmes et charge familiale, ce qui explique qu'ils sont légèrement différents de ceux que rapporte le tableau 2.

Plus généralement, il n'y a pas compensation directe entre les deux partenaires du couple qui font face ensemble aux mêmes circonstances. La présence de la femme sur le marché du travail diminue sa tâche mais n'augmente que modérément celle de l'homme; la même chose vaut pour les effets d'interaction entre charge familiale et travail extérieur de l'épouse, qui soustraient aux femmes beaucoup plus qu'ils n'ajoutent aux hommes; situation semblable pour l'union libre qui, comme nous venons de le voir, atténue indirectement le travail de la femme sans pour autant augmenter celui de l'homme. Variation sur le thème du caractère féminin du travail domestique: quand les femmes réussissent à le délaissier dans une certaine mesure, ce sont rarement les hommes qui s'en occupent. Le transfert ne se fait pas beaucoup dans le couple. Ou bien il ne se fait pas du tout, c'est-à-dire que certains travaux sont délaissés; ou bien il se fait vers des substituts hors couple, auprès desquels on se procure vraisemblablement biens et services en faisant jouer solidarités familiales ou espèces sonnantes et trébuchantes.

La question des ressources du couple étant ainsi posée, il est intéressant d'introduire dans le raisonnement un facteur dont nous n'avons pas tenu compte jusqu'ici, le revenu du ménage⁵⁶. Comme les résultats de ces nouvelles équations ressemblent fort à ceux obtenus avant l'introduction de cette variable, nous nous limiterons à signaler les modifications entraînées par la prise en compte de ce nouvel élément.

Le revenu annuel du ménage (mesuré en tranches de 100 \$) n'augmente presque pas la proportion totale de variance expliquée du travail domestique des femmes, mais il fait une contribution significative ($b = -0,02$ avec $\alpha < 0,001$): chaque tranche de 10 000 \$ correspond à une diminution hebdomadaire de 2 heures environ; c'est près de 7 heures dans le cas où le couple dispose du revenu moyen de notre échantillon, ce qui n'est pas négligeable. La scolarité et le travail à l'extérieur de la femme voient leur effet diminuer quelque peu, ce qui est normal puisque ces facteurs ont pour conséquence une hausse du revenu du ménage qui permet à la femme de délaissier certaines tâches ménagères. Le travail rémunéré de l'homme subit un effet inverse lorsqu'on contrôle le revenu: le fait de travailler à l'extérieur augmente alors plus fortement la charge domestique de la femme (5,21 contre 2,60 heures) mais permet, par ailleurs, de la réduire en accroissant le revenu. On constate donc que le travail à l'extérieur des conjoints affecte doublement le phénomène qui nous intéresse: en accroissant le revenu, il diminue le travail domestique des femmes — il rend possible l'achat de services; mais en même temps, il diminue aussi le temps disponible pour accomplir celui-ci. Aussi, à participation égale au marché du travail, les travailleuses venant de ménages à faible revenu seront les plus désavantagées face au travail domestique: ne pouvant se payer quelques services, ces femmes devront encore largement comprimer leur temps de travail domestique à coups de transformation de leur style de vie et d'appels à l'aide de la famille ou des amis.

Le surcroît de travail domestique féminin apporté par la charge familiale ne change pas quand on tient compte du revenu, ni non plus les effets d'interaction correspondant à l'allègement des tâches dans les cas où cette charge familiale affecte les femmes qui ont une activité professionnelle. Par ailleurs, la relation positive entre les quantités de travail domestique fournies par la femme et par son conjoint diminue quelque peu, en conséquence du fait qu'un revenu accru diminue dans une certaine mesure les tâches de chaque partenaire.

L'introduction du revenu du ménage dans l'équation qui prédit le travail domestique des hommes a des effets tout à fait parallèles à ceux que nous venons de décrire pour les femmes. Proportion de variance expliquée stable. Stabilité également des effets (faibles, on l'a vu) de la charge familiale. Légère chute de l'effet de l'activité extérieure de l'homme (de $-5,90$ à $-4,55$ heures) et, inversement, hausse de l'impact de celle de la femme (de $2,94$ à $4,24$ heures). Le revenu lui-même a un effet significatif ($\alpha < 0,001$), dont l'interprétation révèle un paradoxe qui vient confirmer le caractère essentiellement féminin du travail domestique. La chute de travail domestique que provoque un accroissement de revenu est ici moins accentué que dans le cas des femmes: 1 heure hebdomadaire par 10 000 \$ de revenu, soit près de quatre heures en moyenne. Mais si on reporte ces quantités aux moyennes de travail fourni pour chaque sexe, on s'aperçoit que la disponibilité de revenu sert proportionnellement plus à diminuer le travail domestique des

56. Nous ne l'avons pas fait jusqu'ici afin d'établir notre modèle sur la base de la population la plus large possible, la prise en compte du revenu faisant chuter le nombre de nos répondantes à 508 et celui de nos répondants à 565. Ceci a pour conséquence d'accroître l'erreur type des coefficients de régression et donc de diminuer le niveau de signification de ceux-ci. Mais, comme nous le verrons, la structure de causalité que nous avons dégagée jusqu'ici sera dans l'ensemble préservée, ce qui tend à montrer que répondants et non-répondants à la question du revenu sont similaires.

hommes que celui des femmes : les hommes ne contribuent que pour un quart environ au travail domestique alors qu'ils profitent du tiers de l'allègement de tâche.

Retenons de cet examen que l'introduction du revenu laisse la structure des équations largement inchangée ; c'est-à-dire que les écarts considérables entre hommes et femmes dans les modes de prestation du travail domestique se manifestent ici de manière tout aussi éclatante que dans le modèle précédent. En particulier, les pressions qu'exerce le travail rémunéré des femmes sur leur temps disponible ne semblent que modérément atténuées par la prise en compte du revenu ainsi généré et de la contribution de leur conjoint en temps ou en argent.

Dans une étape ultérieure, nous avons cherché à explorer dans quelle mesure les pratiques des conjoints face au travail domestique varient en fonction de leur appartenance socio-professionnelle, une fois le revenu du ménage pris en compte. Pour ce, nous avons dans un premier temps introduit dans l'équation la catégorie socio-professionnelle de l'homme au moment de l'enquête⁵⁷. La prise en compte de cette variable n'a pas eu le moindre effet significatif sur le nombre d'heures consacrées aux tâches domestiques, et ce tant du côté masculin que féminin (données non présentées)⁵⁸. Ceci vaut aussi bien avant qu'après l'introduction du revenu dans l'équation, et les résultats sont les mêmes quand on induit des effets d'interaction entre catégories socio-professionnelles d'une part et charge familiale ou travail rémunéré de la femme d'autre part.

S'ils surprennent au départ — la catégorie socio-professionnelle étant rarement dépourvue de liens avec les divers phénomènes sociaux — ces résultats corroborent ceux obtenus dans maintes études antérieures. Ils ajoutent, par ailleurs, leur poids aux arguments récents, à savoir que les rapports de sexe constituent un système de domination autonome par rapport aux autres aspects de la stratification sociale, et qu'ils doivent par conséquent être analysés de façon concomitante. Il devient dès lors pertinent, comme le suggéraient plusieurs recherches⁵⁹, d'analyser la question du partage des tâches domestiques non pas seulement en fonction de la situation socio-professionnelle de l'un des conjoints mais en tenant compte de leur position respective. Charge et partage se négocient peut-être différemment dans le couple compte tenu de l'écart professionnel qui sépare les conjoints.

LORSQUE LES DEUX CONJOINTS ONT UN EMPLOI

Nous poursuivons maintenant l'analyse avec un échantillon restreint aux seuls couples où les deux conjoints ont un emploi au moment de l'enquête⁶⁰ ; les effectifs sont alors réduits des deux tiers par rapport à ceux de l'échantillon initial⁶¹. Il s'agit donc d'une sous-population particulière, entre autres plus jeune, plus scolarisée. Aussi aurait-on pu croire, *a priori*, qu'elle se démarquerait de l'ensemble en ce qui a trait au partage des tâches domestiques ; mais ce n'est pas le cas⁶².

57. Nous avons d'abord examiné l'effet de la catégorie socio-professionnelle des hommes parce que ceux-ci sont plus nombreux que les femmes à participer au marché du travail, ce qui nous permet de conserver le plus grand nombre de couples possible dans l'analyse. Nous examinerons plus loin la situation des couples dont les deux partenaires ont un travail à l'extérieur (il y a trop peu de couples où seule la femme travaille à l'extérieur pour que nous puissions les analyser).

58. Il se pourrait que les facteurs socio-économiques aient seulement un effet indirect sur le travail domestique accompli, à travers des variables comme la charge familiale ou la propension des femmes à travailler à l'extérieur. Pour tirer cela au clair, nous avons calculé une régression du travail domestique sur toutes les variables socio-économiques en contrôlant seulement les effets de l'âge ; ces variables (scolarité, revenu et catégories socio-professionnelles) n'accroissent la proportion de variance expliquée que de 6 % dans le cas des femmes et de 4 % dans le cas des hommes, confirmant ainsi les résultats de diverses études qui vont dans ce sens (voir, par exemple, Hélène Rousse et Caroline Roy, *op. cit.*).

59. Entre autres, Elizabeth Maret et Barbara Finlay, *op. cit.* ; Michel Glaude et François de Singly, *op. cit.*

60. Ce faisant, on élimine des couples où pourtant les deux conjoints poursuivent une carrière, car il suffit, pour que les données soient incomplètes, que l'un des deux soit momentanément sans emploi (maternité, chômage, maladie).

61. Pour tenir compte de ces faibles effectifs, nous avons également considéré dans le cas du tableau 3 le seuil $\alpha = 0,10$ (*) en plus des seuils de signification sécuritaires de 0,001 (***) , 0,01 (**) et de 0,05 (*). Bien entendu, on augmente ainsi les risques d'accorder de l'importance à ce qui ne serait qu'un mauvais tour du hasard.

62. Les variables incorporées au modèle de base sont la profession et le nombre d'heures rémunérées des deux conjoints de même que le revenu de la personne interrogée. Idéalement, on aurait voulu tenir compte du revenu des deux conjoints alors qu'on ne connaît que le revenu de la personne interrogée ainsi que le revenu du ménage. Il serait par ailleurs risqué et même parfois erroné de déduire le revenu du conjoint à partir de ces informations. Les données sur le revenu du ménage sont moins fiables et elles font assez souvent défaut. Par ailleurs, outre le revenu de la personne interrogée et celui de son conjoint, le revenu du ménage peut également comprendre le revenu d'autres personnes comme, parfois, celui d'enfants adultes. Il faut donc se contenter du revenu de la personne interrogée. Cette solution est quand même fort acceptable, particulièrement lorsque l'on cherche à expliquer le travail domestique des femmes ; en effet, on peut supposer que c'est d'abord par rapport au revenu de la femme que les ménages font, comme diraient les économistes, le calcul de leur coût

Tableau 3

Équations de régression expliquant le nombre d'heures consacrées aux tâches domestiques par les femmes et par les hommes vivant en couple et ayant tous deux un travail rémunéré, Québec, 1986

Variables indépendantes	Femmes (N = 250) ¹		Hommes (N = 187) ²	
	Coefficient absolu b	Coefficient standardisé β	Coefficient absolu b	Coefficient standardisé β
Âge 30 à 39 ans	-0,23	-0,01	0,18	0,01
Âge 40 à 54 ans	4,40	0,10	2,38	0,08
Âge 55 ans et plus	11,99°	0,11°	2,21	0,06
Union libre	-2,68	-0,05	0,11	0,00
Scolarité 8 à 12 ans	-8,64°	-0,22°	-2,21	-0,08
Scolarité 13 à 15 ans	-9,31°	-0,22°	-3,94	-0,12
Scolarité 16 ans et plus	-6,14	-0,11	1,63	0,06
Enfant d'âge préscolaire	46,80***	1,04***	8,50***	0,28***
Enfant d'âge scolaire	29,76**	0,71**	3,91	0,13
Adolescent	15,26	0,25	-2,96	-0,09
Heures de travail domestique du conjoint	0,09	0,04	0,36***	0,43***
Cadres et professionnelles	-1,28	-0,03	0,46	0,02
Employées spécialisées et surveillantes	1,98	0,05	-0,48	-0,02
Ouvrières qualifiées et contremaîtresses	-0,64	-0,01	-4,16	-0,05
Ouvrières non qualifiées	2,36	0,03	0,49	0,01
Cadres et professionnels	-6,38°	-0,15°	2,23	0,08
Employés spécialisés et surveillants	-4,73	-0,09	2,48	0,08
Ouvriers qualifiés et contremaîtres	-3,29	-0,07	2,07	0,07
Ouvriers non qualifiés	-2,30	-0,04	7,56*	0,19*
Nombre d'heures rémunérées des femmes	-0,08	-0,05	0,19*	0,17*
Nombre d'heures rémunérées des hommes	0,01	0,01	-0,24**	-0,21**
Revenu du répondant (tranche de 100 \$)	-0,03	-0,11	-0,01°	-0,14°
Enfants préscolaire X heures rémunérées (femmes)	-0,73*	-0,52*	—	—
Enfant scolaire X heures rémunérées (femmes)	-0,39	-0,30	—	—
Adolescent X heures rémunérées (femmes)	-0,08	-0,05	—	—
Constante	30,38**		8,24	
Proportion de variance expliquée (R ²)	0,44		0,44	
Moyenne	28,74		12,97	

Coefficient significatif au seuil de °0,10; *0,05; **0,01; ***0,001.

¹ Réfère uniquement aux répondantes/femmes.

² Réfère uniquement aux répondants/hommes.

Dans les couples à deux emplois, on remarque avant tout la chute du nombre moyen d'heures consacrées par les femmes au travail domestique (de 38 à 29), ainsi que la stabilité, tout au plus une très légère augmentation dans le cas des hommes (12 à 13 heures)⁶³. L'un dans l'autre, le total du nombre d'heures de travail domestique fournies par les conjoints est coupé d'environ 15 %: on l'avait vu, le fait que les femmes aient un emploi a pour conséquence de diminuer leur contribution aux tâches domestiques beaucoup plus fortement qu'il n'augmente celle des hommes. Cette réduction nette de la charge globale de travail domestique supportée par le couple s'explique à la fois par le recours à de l'aide extérieure et par une modification des habitudes de vie pour éliminer les tâches moins nécessaires et s'en tenir à l'essentiel.

Chez les couples à deux emplois, les facteurs dont on avait tenu compte précédemment prennent un relief plus accentué. C'est le cas notamment de l'âge, lié à la fois à la plus grande

d'opportunité. Certes, la situation est plus problématique dans le cas de l'équation des hommes. À tout événement, aussi bien dans le cas des hommes que des femmes, le modèle a été testé avec le revenu du ménage: les résultats, bien qu'atténués, coïncident avec ceux présentés au tableau 3.

63. Il serait sans doute plus juste de comparer les 29 heures des femmes qui font partie de couples où les deux conjoints ont un emploi aux 44 heures des autres femmes, c'est-à-dire de celles vivant dans un couple où au moins l'un des deux conjoints n'a pas d'emploi. En contrepartie, on voudra comparer les 13 heures des hommes qui font partie de ces couples à deux emplois aux 12 heures des autres hommes.

propension à travailler à l'extérieur des plus jeunes, à la scolarité mais aussi au fait d'avoir ou non de jeunes enfants. En ne retenant que des femmes qui ont un emploi, en contrôlant par conséquent le principal facteur de diminution du travail domestique associé à l'âge, on voit ici ressortir un certain effet de génération : les femmes de 55 ans et plus consacrent aux tâches ménagères 12 heures par semaine de plus que celles qui ont moins de 30 ans (catégorie omise), une fois contrôlé l'effet des autres variables⁶⁴. Le résultat laisse supposer que les pressions contradictoires du travail domestique et du travail rémunéré sont gérées différemment selon l'âge.

Lorsque toutes les femmes considérées ont un emploi, on constate que celles qui ont plus de huit ans de scolarité, à tout le moins celles qui ont de 8 à 15 ans, font nettement moins de travail domestique (-9 heures)⁶⁵. À revenu égal et à type d'emploi équivalent, comment les femmes moyennement scolarisées réussissent-elles à réduire de la sorte leur contribution aux tâches ménagères? Peut-être faut-il chercher du côté des modes concrets de valorisation de la «dot culturelle» dont parlent Glaude et Singly⁶⁶. Peut-être même faut-il, comme ils le suggèrent, considérer le rapport époux/épouse pour identifier des situations de dominance culturelle des femmes. Or, pour ce faire, il faudrait disposer d'autres informations, au minimum de la scolarité du conjoint.

Le fait de vivre en union libre est également lié, on l'a vu, à la propension à travailler à l'extérieur des femmes; aussi, il n'est pas étonnant de voir ce coefficient diminuer puisqu'on ne considère ici que des femmes qui ont un emploi. La même explication prévaut probablement en ce qui concerne l'effet du travail domestique des hommes, dont l'influence n'est plus ici ni importante, ni significative. Mais cette dernière explication n'en est pas une: comment se fait-il que, lorsque les femmes ont un emploi, leur temps de travail domestique ne dépende pratiquement plus de ce que les hommes font ou ne font pas? Il s'agit probablement ici d'un indice supplémentaire du recours à l'aide extérieure: pour celles qui travaillent à l'extérieur, réduire son travail domestique équivaut à sabrer dans les tâches à accomplir ou à s'en décharger sur quelqu'un d'autre que son conjoint.

La présence d'enfants est encore ici, et de très loin, le principal déterminant du nombre d'heures de travail domestique des femmes: lorsqu'on ne tient pas compte de l'effet d'interaction avec les heures rémunérées (équation intermédiaire, hors tableau), le fait d'avoir au moins un enfant d'âge préscolaire entraîne une augmentation de 22 heures hebdomadaires; cette hausse est de 16 heures dans le cas d'enfants d'âge scolaire et de 14 heures dans le cas d'adolescents. Sous les mêmes conditions, chaque heure de travail rémunéré retranche un peu plus d'une demi-heure de travail domestique ($b = -0,58$, équation intermédiaire, hors tableau). Mais dès que les variables d'interaction entrent dans le modèle, on se rend compte que le nombre d'heures rémunérées n'a pas d'effet propre et que tout dépend de la présence ou non d'enfants; la réduction du travail domestique est alors d'autant plus forte que ceux-ci sont jeunes: avoir au moins un enfant d'âge préscolaire augmente la charge de travail domestique de 47 heures, mais chaque heure rémunérée retranche trois quarts d'heure de travail domestique ($b = -0,73$), soit une soustraction moyenne de 23 heures par semaine (pour le nombre moyen d'heures rémunérées des femmes de cet échantillon, qui est de 32 heures). C'est lorsque les journées sont les plus longues et les plus serrées que le travail domestique se comprime le plus rapidement.

Le fait de travailler comme cadres ou professionnelles plutôt que comme employées non spécialisées (catégorie omise) ne semble pas changer grand chose au nombre d'heures de travail domestique des femmes: femmes de toutes professions, même situation? Il serait risqué de l'affirmer. Tout d'abord, on peut douter de la pertinence de la classification occupationnelle dans le cas des femmes. La majorité des emplois occupés par les femmes, comparativement à ceux détenus par les hommes, se ramènent à un très faible nombre de titres occupationnels qui regroupent des situations extrêmement disparates. De plus, notre typologie ne tient pas compte, pour l'un et l'autre sexe, d'une foule d'éléments qui font que deux emplois ayant le même titre peuvent correspondre à des conditions de travail fort différentes; songeons, par exemple, au fait de travailler dans le secteur public plutôt que privé, d'être syndiquée ou non, de détenir un poste permanent ou précaire. Enfin, la mesure instantanée de l'occupation à un moment donné rend difficilement compte de la

64. Ce résultat appelle toutefois des réserves certaines puisque cette catégorie ne regroupe qu'un peu plus de 3 % de l'échantillon.

65. Il est certes curieux que le coefficient de la catégorie «16 ans et plus» soit inférieur aux deux autres, rompant ainsi la progression linéaire; mais il n'est pas significatif et ne devrait pas trop retenir notre attention.

66. Michel Glaude et François de Singly, *op. cit.*

carrière, des trajectoires professionnelles ponctuées souvent dans le cas des femmes, d'allers-retours entre la famille et le marché du travail qui risquent de se traduire par un renvoi à la case de départ. Bref, en l'absence d'informations plus complètes, on peut ne point tirer de conclusions bien certaines en ce qui concerne l'effet des catégories socio-professionnelles des femmes.

Par ailleurs, la profession du conjoint exerce une influence non négligeable sur le travail domestique des femmes⁶⁷. Cet effet n'est toutefois significatif que pour une seule catégorie: les femmes dont le conjoint est cadre ou professionnel font 6 heures de moins que celles dont le conjoint est un employé non spécialisé (catégorie omise). Or, comme on le verra, les hommes cadres et professionnels ne compensent que le tiers de la diminution enregistrée ici en augmentant d'à peine 2 heures leur charge de travail domestique; il semble donc que, chez ces derniers, on recoure plus facilement à de l'aide extérieure ou qu'on s'accommode mieux de l'abandon de certaines tâches ménagères.

Dans les couples où les deux conjoints ont un emploi, le travail domestique des hommes est principalement déterminé, par ordre d'importance, par le nombre d'heures de travail domestique de la conjointe, par la présence de jeunes enfants et par le nombre d'heures rémunérées des deux conjoints⁶⁸. Ni l'âge, ni la scolarité, ni le fait de vivre en union libre n'ont d'impact significatif: l'influence éventuelle de ces variables ne se manifeste donc qu'indirectement. En revanche, la présence de jeunes enfants a un impact notable: la présence d'au moins un enfant d'âge scolaire ajoute 8 heures et demie au nombre d'heures hebdomadaires de travail domestique des hommes. Il s'agit d'une augmentation très importante en regard d'un nombre moyen de 13 heures, mais cela demeure quand même relativement léger lorsqu'on compare cette hausse à celle que connaissent les femmes dans les mêmes circonstances⁶⁹. Par contre, en présence d'enfants plus âgés, la contribution des hommes ne varie plus de façon significative: comme on l'avait déjà remarqué, la participation des hommes n'augmente qu'en situation de charge maximale, lorsque le nombre d'heures de travail domestique des femmes touche le plafond. C'est probablement ce phénomène qui se traduit dans le poids énorme du coefficient du travail domestique de la conjointe: les conditions de vie du couple détermineraient d'abord la contribution des femmes aux tâches ménagères qui, ensuite, influencerait celle des hommes.

Tout comme dans l'équation des femmes, la catégorie professionnelle des conjointes ne s'avère pas significative. De son côté, la catégorie professionnelle de l'homme a un effet sur son travail domestique, à tout le moins dans un cas de façon significative, mais cette fois-ci du côté des ouvriers non qualifiés qui font près de 8 heures de plus que les employés non spécialisés (catégorie omise). Ces ouvriers non qualifiés sont, entre autres, plus jeunes, moins scolarisés et moins bien payés que la moyenne⁷⁰; on peut imaginer qu'ils occupent, plus que proportionnellement, des emplois précaires. Ces difficultés amèneraient les couples concernés à modifier le partage des tâches domestiques en contrepartie d'une implication maximale des femmes sur le marché du travail.

Par ailleurs, chaque heure de travail rémunérée des hommes retranche une quinzaine de minutes à leur charge domestique hebdomadaire. Quoique importante, cette réduction est nettement moindre que celle que les femmes, en particulier celles ayant de jeunes enfants, enregistraient pour chaque heure rémunérée. Cette différence entre les deux équations souligne à nouveau le fait que les circonstances de vie familiale affectent beaucoup plus directement l'emploi du temps des femmes que celui des hommes. Lorsqu'elles voient leur semaine de travail s'allonger indûment avec l'arrivée de jeunes enfants, les femmes n'ont d'autre choix que de couper de façon drastique dans le travail domestique *ou* dans le travail rémunéré; par contre, comme la charge totale de travail des hommes est moins directement liée à l'univers familial, l'effet de compensation noté entre heures rémunérées et heures consacrées aux tâches ménagères s'avère alors moins marqué.

67. Cette importance relative de la catégorie socio-professionnelle des hommes ne contredit pas la discussion qui précède puisque les hommes sont représentés dans un plus large éventail de titres occupationnels et qu'ils maintiennent un lien plus constant avec le marché du travail.

68. Dans le cas des hommes, l'équation présentée au tableau 3 ne tient pas compte de l'effet d'interaction entre la présence d'enfants et le nombre d'heures rémunérées puisque aucun ne s'est avéré significatif.

69. Il faut comparer ces 8 heures et demie d'augmentation du travail domestique des hommes attribuable à la présence des jeunes enfants aux 22 heures qui s'ajoutent au travail domestique des femmes lorsque l'on ne tient pas compte de l'effet d'interaction.

70. Les informations sont tirées de la matrice de corrélation. L'examen de cette matrice suggère diverses pistes d'analyse qu'il est impossible d'explorer avec des effectifs aussi faibles que ceux de l'échantillon (N = 187); c'est ainsi qu'il serait intéressant de tenir compte, par exemple, de l'endogamie socio-professionnelle.

D'autre part, si le nombre d'heures de travail rémunéré des hommes n'affectait en aucune façon la quantité de travail domestique effectué par les femmes, la présence plus ou moins forte de ces dernières sur le marché du travail augmente de façon modérée la charge domestique des hommes: pour chaque heure rémunérée de leur conjointe, les hommes voient leur temps de travail domestique croître d'une douzaine de minutes, soit une addition de 6 heures par semaine compte tenu de la moyenne d'heures rémunérées des femmes. Tel que mentionné plus haut, les conditions de vie de la famille détermineraient donc d'abord la charge de travail des femmes qui, à son tour, modifierait la contribution des hommes au travail domestique.

Enfin, le revenu exerce un effet significatif sur le travail domestique des hommes: chaque tranche de 10 000 \$ soustrait un peu plus d'une heure à la déjà faible contribution des hommes au travail domestique, soit 4 heures au niveau de leur revenu moyen qui est de 30 000 \$. Rapportée au nombre moyen d'heures de travail domestique, l'influence du revenu apparaît donc importante et laisse une large place à des différences de charge domestique selon le niveau du revenu.

En somme, le travail rémunéré des deux conjoints entraîne une réduction de la charge de travail domestique assumé par le couple; lorsque les deux conjoints travaillent, il semble qu'on délaisse certaines tâches ménagères, qu'on fasse appel à une aide extérieure ou qu'on modifie marginalement le partage des tâches à l'intérieur du couple; ces ajustements varient selon le revenu des conjoints, la scolarité des femmes et la catégorie socio-professionnelle de l'homme. Les questions de charge et de partage des tâches domestiques ne sont donc pas étrangères aux positions socio-économiques.

CONCLUSION

Les analyses que nous avons faites présentent une foule d'indices convergents du fait que le travail domestique est et demeure très largement un travail féminin. Premièrement, les femmes en font en moyenne trois fois plus que les hommes dans l'ensemble des couples et deux fois plus lorsque les deux conjoints ont un emploi; en fait ce qui se produit dans ce dernier cas, c'est une compression nette du total du travail domestique assumé par les conjoints, l'importante diminution de la charge domestique des femmes n'étant pas compensée par une plus grande implication des hommes. Deuxièmement, les différentes circonstances de la vie des couples contraignent beaucoup plus fortement le temps des femmes que celui de leurs compagnons, particulièrement quand elles impliquent une lourde charge familiale qui ajoute au travail domestique des femmes un nombre d'heures largement supérieur à ce qu'elle ajoute à celui des hommes.

Troisièmement, la contribution masculine aux tâches ménagères semble tenir de l'appoint, du moins si on se fie au profil de son ajustement à la charge familiale: elle augmente quand cette dernière est à son maximum, mais pour retomber à des niveaux assez faibles dès que l'orage est passé. Cependant, si les hommes allouent peu de temps au travail domestique, ils consacrent en revanche un plus grand nombre d'heures au travail rémunéré, même lorsque les deux conjoints ont un emploi; dans ce dernier cas, on constate que les hommes «travaillent» presque autant que les femmes: en additionnant les heures de travail rémunéré et domestique, la semaine de travail des hommes s'élève à 57 heures (44 + 13) contre 61 heures (32 + 29) pour les femmes. Ce n'est donc pas tant le total du temps contraint qui diffère mais sa composition; ainsi, lorsque les deux conjoints ont un emploi, le temps de travail des femmes se répartit moitié-moitié entre le travail domestique et le travail rémunéré, alors que seulement le cinquième du temps des hommes est dévolu aux tâches domestiques.

Quatrièmement, les divers facteurs qui induisent une diminution de la charge domestique des femmes ne paraissent pas provoquer une augmentation équivalente de celle des hommes; ils donnent plutôt lieu, semble-t-il à la recherche de services domestiques hors couple, dans les circuits commerciaux ou dans les réseaux interpersonnels. Cinquièmement, les hausses de revenu du ménage sont utilisées à réduire le travail domestique de l'homme dans une proportion plus forte que le niveau de contribution de celui-ci aux tâches ménagères dans leur ensemble. Sixièmement, s'il varie quelque peu selon la situation socio-économique, le partage des tâches dans les couples reste davantage fondé sur les rapports de sexes.

Si elles permettent de tracer les contours du partage du travail domestique dans les couples québécois, les conclusions qui précèdent seraient toutefois mieux assises si nous avions pu disposer de plus amples informations sur les situations étudiées. Trois types d'information pourraient s'avérer utiles pour tirer les choses au clair. En premier lieu, il serait intéressant de poursuivre l'analyse

avec des mesures plus poussées des déterminants du volume, et peut-être du type de travail domestique. En deuxième lieu, il serait nécessaire d'obtenir des indications sur la part des services que le couple produit lui-même et sur celle qu'il achète à l'extérieur ou qu'il se procure dans les réseaux familial et amical. En dernier lieu, il faudrait explorer davantage les rapports respectifs de chaque membre du couple à l'univers du travail rémunéré. Ceci suppose non seulement un raffinement des classifications socio-professionnelles utilisées ici, mais également la prise en compte d'aspects longitudinaux, c'est-à-dire du degré de permanence et de l'évolution du rapport de chacun au marché du travail durant le cours de sa vie.

Maman ne «travaille» pas autant que papa parce qu'elle a plus d'«ouvrage» que lui. Les semaines de travail des hommes et des femmes se ressemblent en nombre d'heures mais elles diffèrent sur tous les autres aspects. Marginal dans le cas des hommes, le domestique demeure une composante majeure du travail des femmes, qu'elles aient ou non un emploi. Cette absence de véritable partage et le report sur les femmes de la responsabilité de l'essentiel des tâches domestiques n'est cependant pas un comportement aberrant, qu'on pourrait espérer modifier par une quelconque campagne de sensibilisation. Au contraire, tant et aussi longtemps que les femmes seront moins bien payées que les hommes pour un même travail, tant et aussi longtemps que leur sécurité d'emploi et que leurs possibilités d'avancement seront moindres, il sera, en un certain sens, rationnel que les couples adoptent une stratégie de maximisation des gains qui privilégie celle des deux carrières qui est la plus payante et la plus prometteuse. L'élimination des discriminations sexuelles sur le marché de l'emploi apparaît donc comme une étape nécessaire pour parvenir à un partage plus équitable des tâches domestiques.

RÉSUMÉ

S'intéressant à l'analyse de la position des femmes dans l'ensemble des rapports sociaux, la sociologie féministe a imposé la reconnaissance des tâches domestiques en tant que «travail» réel, alors que le marxisme les considérait comme un reliquat du passé et le fonctionnalisme comme une vocation naturelle des femmes. En intégrant cet apport de la sociologie féministe, le présent article étudie comment les couples québécois se répartissent ce travail, compte tenu de variables comme la charge familiale et le statut d'emploi de chacun des conjoints. Les données proviennent d'un sondage qui a rejoint en 1986 environ 1 300 couples. Les indices y sont nombreux du fait que le travail domestique demeure essentiellement une affaire de femmes, à laquelle l'homme ne fait qu'épisodiquement une contribution significative. On peut penser que cette division du travail risque peu de changer tant que les femmes tendront à être reléguées, sur le marché de l'emploi, dans des positions professionnelles inférieures à celles des hommes.

SUMMARY

Feminist sociology, focusing upon the position of women in social relations, has tended to consider domestic tasks as «real» work, while marxism views them as a relic of the past, and functionalism as the natural vocation of women. Building on this feminist perspective, the present article analyses the sharing of domestic work among couples in Quebec, taking into consideration such variables as family responsibility and employment status. The data used come from a 1986 survey of approximately 1 300 couples. It appears that domestic work remains essentially a female activity, to which males only occasionally make a significant contribution. This division of labour is not likely to undergo a major change to the extent that, on the job market, women continue to be relegated to positions inferior to those of men.

RESUMEN

Interesándose en el análisis de la posición de las mujeres dentro del conjunto de las relaciones sociales, la sociología feminista a impuesto el reconocimiento de las tareas domésticas como «trabajo» real, mientras que el marxismo las consideraba como un resto del pasado y el funcionalismo como una vocación natural de las mujeres. Integrando este aporte de la sociología feminista, el presente artículo estudia como las parejas quebequenses se reparten este trabajo, teniendo en cuenta variables como la carga familiar y el estatus de empleo de cada uno de los cónyuges. Los datos provienen de una encuesta hecha en 1986 sobre cerca de 1300 parejas. Son numerosos, los índices sobre el hecho que el trabajo doméstico continúa siendo esencialmente un quehacer de mujeres, dentro del cual el hombre no hace más que episódicamente una contribución significativa. Se puede pensar que esta división del trabajo corre un riesgo de cambio mínimo mientras las mujeres continúen siendo relegadas, en el mercado de trabajo, a posiciones profesionales inferiores a aquellas de los hombres.